



2023/020

Saint Pierre Dels Forcats, le 24/04/2023

ARRETE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « A LA FRITE UNE FOIS »

Le Maire de St Pierre Dels Forcats,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la demande d'emplacement temporaire présentée par monsieur Nicolai ICKX, domicilié 8 rue Jean Aspero – 66210 La Llagonne, en date du 24/04/2023, pour le stationnement d'un commerce ambulant « Foodtruck – A la frite une fois », le lundi 8 mai 2023 à l'occasion du vide-greniers organisé par le comité d'animation de Saint Pierre Dels Forcats ;

VU l'emplacement où sera stationné ledit camion,

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Nicolai ICKX, est autorisé à occuper la portion du domaine public sise parking des pistes, le lundi 8 mai 2023, de 9h à 18h, pour y exercer son activité de commerce ambulant,

Article 2 : La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de respecter les dispositions relatives à d'autres réglementations et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire,

Article 3 : La présente autorisation est acceptée en accord avec le comité d'animation de Saint Pierre Dels Forcats,

Article 4 : Monsieur le Maire, le secrétaire de mairie et les organisateurs sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
M BLANQUE Pierre

*Par dérogation
L'Adjoint Délégué GAURENNE*

